

Bureau Syndical du 5 septembre 2023 CAO des 5 septembre et 5 octobre 2023

Synthèse des travaux





AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Versement de fonds de concours

Conformément aux règles de participation du SDEE, le Bureau syndical a approuvé la sollicitation des fonds de concours relatifs à la réalisation des travaux d'électrification suivants :

Collectivité	Chantier	Montant TTC des travaux	Participation du SDEE	Fonds de concours
BASTIDE PUYLAURENT (LA)	Enfouissement BTS au bourg place église mairie	14 930 €	9 953 €	4 977 €
BORN (LE)	Extension BTS résidence Marron aux Combes	4 324 €	3 324 €	1 000 €
BOURGS SUR COLAGNE	Ext. BTS 119 kVA complexe multifonctionnel à Chirac	4 042 €	3 042 €	1 000 €
COLLET DE DEZE (LE)	Ext. BTS 3 parcelles communales à la Vigne de la Bastide	18 890 €	17 170 €	1 720 €
FAGE MONTIVERNOUX (LA)	Enfouissement BTS à Anglars	166 410 €	110 940 €	55 470 €
PAULHAC EN MARGERIDE	Enfouissement BTS bourg	97 285 €	64 857 €	32 428 €
PAULHAC EN MARGERIDE	Génie civil coordination bourg	55 860 €	37 240 €	18 620 €
PREVENCHERES	Extension BTS lotissement communal Montredon	140 594 €	112 787 €	27 807 €
ST LAURENT DE MURET	Enfouissement HT-BTS la Blatte	51 434 €	34 289 €	17 145 €
ST LAURENT DE MURET	Génie civil coordination la Blatte	18 484 €	12 323 €	6 161 €
ST LAURENT DE MURET	Extension BTS 2 parcelles communales au Mas	8 103 €	7 103 €	1 000 €
STE EULALIE	Extension BTS local des chasseurs au bourg	7 656 €	6 656 €	1 000 €
Total		588 012 €	419 684 €	168 328 €
			71.4%	28.6%

Avenant aux conventions "appuis communs" pour le déploiement des réseaux de communications électroniques à très haut débit

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur le département de la Lozère, plusieurs conventions ont été signées entre le SDEE, Enedis et différents opérateurs de communications électroniques, afin de définir les modalités d'usage des supports de distribution d'électricité basse tension (BT) et moyenne tension (HTA) aériens pour l'établissement de ces réseaux.

Pour faciliter la mise en œuvre de ce déploiement, la FNCCR, Enedis et InfraNum se sont rapprochés afin d'établir un modèle d'avenant, lequel retranscrit les clauses de l'arrêté applicables rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2022, en particulier l'obligation incombant aux opérateurs d'infrastructure de faire remonter mensuellement aux AODE et aux GRD les données de l'utilisation faite des appuis communs dédiés aux raccordements finals.

Eu égard à l'organisation spécifique de la construction des raccordements finals, la FNCCR et Enedis ont convenu avec InfraNum d'une mise en œuvre progressive de cette procédure et de l'introduction d'une attestation d'achèvement de travaux simplifiée.

Le Bureau syndical a approuvé la signature de cet avenant avec Enedis et les opérateurs de communications électroniques concernés.

Renoncement à subvention au titre du programme FACE Sécurisation

Au titre du sous-programme FACE Sécurisation (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification), le SDEE est bénéficiaire de dotations annuelles allouées par le Ministère de la Transition Ecologique pour remplacer les fils nus basse tension existants, réseau ancien et très sensible aux aléas climatiques (vent, neige), par un câble isolé ou une mise en souterrain permettant de le sécuriser.

Or, il s'avère que sur le département de la Lozère, il ne reste quasiment plus de réseau basse tension en fils nus sur les communes rurales, grâce au travail et aux investissements conjoints réalisés depuis plusieurs décennies par les communes et le SDEE. Ces informations ont été récemment confirmées par :

- ✓ les données cartographiques d'Enedis et l'état des lieux réalisé par les techniciens du service Electrification Rurale du SDEE, qui font aujourd'hui état d'un stock de fils nus d'environ 18 km, dont la majeure partie (environ 13 km) sont des lignes vétustes, sans abonné et non raccordées au réseau public, pour lesquelles le SDEE sollicite désormais auprès d'Enedis la dépose, après accord des communes concernées ;



- ✓ les réponses à l'enquête engagée par le SDEE auprès de l'ensemble des communes rurales lozériennes, pour répertorier les éventuels linéaires de fils nus basse tension encore présents sur le territoire et qui n'auraient pas été recensés. Les réponses reçues ne font état d'aucun linéaire de fils nus supplémentaire à traiter, et confirment donc l'état des lieux réalisé par les techniciens du service Electrification Rurale.

Dans ce contexte, et considérant que les crédits ainsi obtenus auprès du FACE Sécurisation ne peuvent malheureusement pas être transférés à un autre sous-programme (extension ou enfouissement), il a été décidé :

- ✓ de renoncer à une partie des dotations attribuées par le CAS FACE "Sécurisation des fils nus" au titre des années 2021, 2022 et 2023, représentant un montant total de subvention de 442 400 € ;
- ✓ qu'à compter de 2024, en cas d'absence de besoins de travaux confirmée par le recensement effectué auprès des communes rurales lozériennes, de procéder à l'abandon intégral des dotations qui lui sont accordées par le CAS FACE au titre du sous-programme "Sécurisation des fils nus".



ECLAIRAGE PUBLIC

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Modalités de priorisation de l'enveloppe obtenue au titre du Fonds Vert

Lauréat du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (dit "Fonds Vert"), le SDEE a été attributaire d'une enveloppe de 79 491 € pour la rénovation de 832 points lumineux et la mise en place de dispositifs de coupure, dans l'objectif d'une réduction annuelle des consommations électriques du parc éclairage public lozérien de l'ordre de 247 MWh, mais également de préservation de la biodiversité nocturne.

Afin d'optimiser les financements ainsi obtenus et permettre à un maximum de communes de bénéficier de cette enveloppe exceptionnelle, dont la consommation doit intervenir dans les meilleurs délais, il a été décidé de procéder à l'attribution de cette enveloppe selon deux critères :

- ✓ plafonnement à 5 000 € par commune du montant de l'aide du Fonds Vert ;
- ✓ attribution de l'aide par ordre d'arrivée des devis signés et dans la limite des crédits disponibles.

Une fois l'ensemble des programmes de travaux arrêtés, et dans le cas où la totalité de l'enveloppe du Fonds Vert n'aurait pas été consommée, les crédits restants seront répartis sur les communes pour lesquelles le plafonnement a été mis en place, au prorata du montant total de l'aide théoriquement mobilisable.

Candidature au programme Lum'ACTE

Toujours dans l'objectif d'accompagner les collectivités lozériennes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public, il a été décidé de répondre à l'appel à projets "Lum'ACTE" lancé par la FNCCR à travers le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

Dans le cadre de ce dispositif qui doit permettre aux collectivités d'avoir une vision plus complète de leur patrimoine et favoriser la rénovation des installations, le SDEE envisage la réalisation d'un diagnostic du parc éclairage public de 32 communes, pour environ 10 000 points lumineux. Les études seront conduites en interne par les équipes du Syndicat, pour un temps dédié évalué à 1 ETP sur 18 mois. L'aide sollicitée dans le cadre de cet appel à projets s'élève à 42 320 €.





AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Collecte sélective : contrat de reprise Gros de magasin 1.02

Le centre Ecotri de Millau, qui assure depuis le début de l'année 2023 la prestation de tri des emballages ménagers, permet l'optimisation du taux de recyclage de ces emballages triés ainsi que la réduction des refus en produisant, en plus des sortes papetières supérieures standards, une sorte mixte, dite "Gros de magasin" et codifiée 1.02.

Ce flux ne disposant pas de contrat de reprise spécifique auprès de l'éco-organisme CITEO ou de ses filières matériaux, il a été décidé de conclure une offre de reprise en direct, avec l'entreprise European Products Recycling, afin de garantir le recyclage des quantités triées et donc détournées des refus.

La quantité prévisionnelle attendue, sur la base des campagnes de tri effectuées au premier semestre, est estimée entre 95 et 135 tonnes.

RAPPEL DES DOSSIERS RÉCENTS OU EN COURS

Déchèteries : résiliation du marché Déchets Non Dangereux Lot 1 – Traitement du Carton

Par courrier du 10 août 2023, l'Entreprise Environnement Massif Central, titulaire du marché de "*Traitement des déchets non dangereux récupérés en déchèteries – Lot 1 : Traitement du Carton*", nous a fait part de sa décision de résilier ledit marché à la fin de la période en cours, soit au 31 décembre 2023. Ce marché représente un chiffre d'affaires annuel d'environ 80 000 € HT.

Le Bureau syndical a pris acte de cette décision et a décidé de l'acquisition d'une presse à balles en vue d'une reprise en régie de cette prestation sur le site de Redoundel à compter de début 2024. Il est en effet obligatoire de conditionner ce carton en balles pour garantir son expédition et sa reprise par la Papeterie Saica Paper Champblain-Laveyron dans la Drôme, conformément au contrat signé entre le SDEE et Revipac, filière Carton de l'éco-organisme CITEO.



AFFAIRE DELIBERÉE

Adhésion à l'association AVERE Occitanie

AVERE Occitanie, membre du réseau AVERE France, est l'association régionale de référence sur la mobilité électrique. Elle a pour vocation de favoriser et promouvoir l'acquisition et l'utilisation des véhicules électriques, hydrogènes et hybrides rechargeables.

L'association compte aujourd'hui dans ses rangs des adhérents institutionnels (Région Occitanie, Enedis, EDF) mais également des collectivités comme les communautés d'agglomération d'Albi ou d'Alès, et plusieurs Syndicats d'Énergie engagés aux côtés du SDEE dans le groupement Révéo (Syndicats de l'Aude, du Gard, des Pyrénées-Orientales et du Tarn).

À l'heure du déploiement du Schéma Directeur IRVE Lozère, il a paru important au SDEE de s'appuyer sur ce partenaire incontournable de la mobilité électrique et d'intégrer un réseau d'acteurs régionaux fortement impliqués dans l'accompagnement et le développement de solutions de mobilité durable. Il a donc été décidé l'adhésion du SDEE à l'association AVERE Occitanie à compter du 1^{er} janvier 2024.



RAPPEL DES DOSSIERS RÉCENTS OU EN COURS

Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE Lozère)

Après avoir été présenté lors des deux Comités syndicaux du printemps, le document finalisé a été déposé en Préfecture le 17 août dernier. Issu d'une démarche d'élaboration mutualisée de mars 2022 à avril 2023, portée par les Syndicats d'Énergie d'Occitanie et les deux Métropoles de Toulouse et Montpellier, sous la coordination du SIEDA (Syndicat d'Énergie de l'Aveyron), ce schéma constitue un guide et une aide à la décision concernant l'équipement du territoire en IRVE. Il fait part d'une vision prospective des besoins et recommande, sans imposer, de possibles actions à mettre en œuvre.

L'ambition de ce document est de dresser un diagnostic et des pistes d'action communes entre les quinze porteurs de projets pour réussir la transition vers une mobilité décarbonée par la massification de l'électromobilité sur le territoire régional. Il s'inscrit dans une logique de coordination et d'anticipation des besoins de maillage en IRVE, afin d'assurer la meilleure adéquation possible de l'offre de recharge publique aux besoins des usagers. La volonté des Syndicats Départementaux d'Énergie d'Occitanie ainsi que des deux Métropoles de réaliser ensemble les travaux de ces schémas directeurs, a permis d'assurer une réflexion plus large et plus globale des besoins futurs liés à la mobilité électrique.

À l'échelle lozérienne, le schéma présente la synthèse, à la maille des EPCI, des besoins de déploiement estimés pour assurer l'adéquation offre/demande aux horizons opérationnels (2023/2024 et 2025) et long terme (2028). Les données 2023/2024 ont été validées, après analyse des demandes de déploiement reçues (une quinzaine environ) et à la lumière des projections envisagées, du parc existant et de son utilisation, et en concertation avec le territoire.

Il est donc prévu à court terme le déploiement de 10 à 15 bornes supplémentaires, dont 5 à 7 rapides, de façon à disposer d'au moins une borne rapide sur chaque territoire d'une communauté de communes. Au-delà, ce déploiement de l'offre publique de recharge sera à réaliser prudemment, les projections 2025 et 2028 restant des hypothèses globales sur lesquelles de nombreuses incertitudes existent. Il est également nécessaire de rechercher pour ce service un équilibre économique à moyen ou long terme, qui n'existe pas aujourd'hui.

Autres priorités et objectifs fixés pour 2023/2024 :

- ✓ remplacement des connecteurs T3 existants sur les bornes accélérées (fait) ;
- ✓ réflexion autour de l'équipement des lieux touristiques et de la création de grappes ;
- ✓ accompagnement des collectivités (parkings, usagers sans possibilité de recharge) ;
- ✓ mise en place d'un Comité de suivi et de revoyure annuelle du SDIRVE Lozère afin d'affiner et de préciser les futurs objectifs de déploiement.



ENERGIES RENOUVELABLES

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Proposition de partenariat entre le SDEE et le Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles

Engagé depuis plusieurs années en faveur de la transition énergétique, le SDEE a progressivement mis en place une ingénierie technique, administrative et financière, dans une posture de conseil et d'accompagnement global de type AMO, afin d'aider ses collectivités adhérentes à mener à bien leurs projets de rénovation énergétique et de déploiement d'énergies renouvelables, et favoriser le passage à l'acte.

Parallèlement, le Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles (SMHVC) intervient pour sa part sur les départements du Gard et de la Lozère pour la préservation des milieux naturels et la valorisation des activités humaines. Il a notamment en charge l'animation d'une démarche de développement durable dans le cadre du programme MAB (Homme et Biosphère) de l'UNESCO, et apporte aux collectivités et acteurs des hautes vallées cévenoles une ingénierie dans les domaines touchant à l'agriculture, l'alimentation, la forêt, la biodiversité, l'eau, les énergies, l'éducation à l'environnement,...

Les domaines d'intervention du SDEE et du SMHVC étant complémentaires, le principe de mise en place d'un partenariat entre ces deux collectivités, dans le but de favoriser les synergies et de donner davantage de visibilité aux offres d'accompagnement proposées aux communes et communautés de communes lozériennes a été approuvé.





AFFAIRE DELIBEREE

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Missions d'animation Chaleur Renouvelable en Occitanie pour la période 2024-2026"

En sa qualité d'opérateur technique, administratif et financier des projets de chaleur renouvelable en Lozère, le SDEE a été récemment désigné lauréat de l'Appel à Projets de l'ADEME pour porter un second Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) pour le département sur la période 2023-2025, et assure également depuis 2019 l'animation de la Mission Chaleur Renouvelable, en charge de l'accompagnement des projets de bois-énergie, de géothermie et de solaire thermique.

L'ADEME et la Région Occitanie ont décidé de poursuivre leur soutien au développement des capacités de production régionales en énergies renouvelables thermiques, avec la mise en place d'un nouvel AMI pour la période 2024-2026. Il a donc été approuvé la candidature du SDEE à cet AMI, dont les actions répondent pleinement aux objectifs fixés, en lien et en cohérence avec ceux du CCRT. En plus du concours financier de l'ADEME et de la Région (et/ou du FEDER), une demande de financement sera également adressée au Département, pour accompagner cette mission d'animation.



EFFICACITE ENERGETIQUE

AFFAIRE DÉLIBÉRÉE

Programme ACTEE – Attribution de subventions pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre

Dans le cadre des appels à projets SEQUOIA 3 et MERISIER du programme d'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE), le SDEE a mobilisé des enveloppes spécifiques dédiées au financement des opérations de maîtrise d'œuvre liées à la rénovation de bâtiments publics.

Après finalisation des dossiers ci-après, leur financement a été validé par le Bureau syndical. La subvention attribuée correspond à 80% du montant HT des honoraires de maîtrise d'œuvre liés à la conception du projet, de la phase diagnostic-esquisse jusqu'à la phase projet.

Description de l'opération	Montant total HT du marché de maîtrise d'œuvre	Montant HT des honoraires "conception"	Subvention ACTEE (80% des honoraires "conception")
<i>Sur l'appel à projets SEQUOIA 3</i>			
Commune de Chaudeyrac Rénovation énergétique de trois bâtiments communaux	25 700 €	14 150 €	11 320 €
Commune de Lachamp-Ribennes Rénovation énergétique de la cantine de l'école	25 065 €	10 100 €	8 080 €
Commune de Laubert Rénovation énergétique d'un local commercial	11 664 €	5 702 €	4 562 €
Commune de Saint-Etienne-Vallée-Française Rénovation énergétique du Centre de Secours	15 229 €	7 615 €	6 092 €
Communauté de Communes du Haut-Allier Rénovation énergétique de la piscine et de la crèche	60 377 €	28 899 €	23 119 €
<i>Sur l'appel à projets MERISIER</i>			
Commune d'Altier Rénovation énergétique de deux bâtiments communaux	10 575 €	6 768 €	5 414 €
Commune de Bédouès-Cocurès Rénovation énergétique des deux écoles publiques	16 200 €	9 720 €	7 776 €
Total	164 810 €	82 954 €	66 363 €



Ces sept dossiers mobilisent ainsi :

- ✓ 53 173 € d'aides sur les 62 775 € obtenus sur l'AAP SEQUOIA 3 ;
- ✓ 13 190 € d'aides sur les 30 000 € obtenus sur l'AAP MERISIER.



ADMINISTRATION, FINANCES et RESSOURCES HUMAINES

AFFAIRES DÉLIBÉRÉES

Placement de fonds sur un compte à court terme

Eu égard aux articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui offrent la possibilité aux établissements publics de déroger à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, et compte-tenu des disponibilités dont dispose le SDEE et des cessions d'actifs à intervenir, il a été décidé le placement de ces fonds sur un compte à court terme ouvert auprès du Trésor Public, pour un montant de 2,5 M € et une durée minimale de 12 mois.

Ce placement qui va permettre de générer des produits financiers (*à titre indicatif, au 1^{er} août 2023, le rendement s'établissait à 3,61%*) pourra, en fonction de l'évolution de la situation financière du Syndicat et des barèmes de rémunération proposés, être renouvelé.

Création et suppression de postes

En raison du retour d'expérience de cet été au regard de la reprise en régie par le SDEE des prestations de collecte des colonnes d'apport volontaire Verre, Papier et Emballages, et de la charge d'activité supplémentaire liée à la dénonciation par la société Environnement Massif Central du marché relatif au traitement du Carton récupéré en déchèteries au 1^{er} janvier 2024, il a été décidé de la création supplémentaire d'un poste de chauffeur, affecté sur le SPIC Environnement. La création de ce poste sera effective au 1^{er} octobre 2023, en contrat de droit privé à temps plein et pour une durée indéterminée.

En revanche, il a été procédé à la suppression de plusieurs postes en contrat de droit privé à durée déterminée, désormais inoccupés en raison de la titularisation des agents concernés, à savoir :

- ✓ 1 poste d'Assistante administrative et communication ;
- ✓ 1 poste de Chargée de mission communication et qualité ;
- ✓ 1 poste d'Économiste de flux / Chargé(e) de mission transition énergétique.

Décision modificative

Il a été voté les modifications budgétaires suivantes sur le Budget Environnement :

- ✓ transfert de crédits pour la réalisation de travaux imprévus sur la chaufferie biogaz implantée sur le site de Rédoundel ;
- ✓ transfert de crédits pour des travaux d'aménagement sur ce même site.



COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 5 septembre 2023

ENVIRONNEMENT – EXTENSION DU SITE DE STOCKAGE DES DÉCHETS DE REDOUNDEL

Résultat de l'appel d'offres

- ✓ **Lot 1 – Terrassement** : 3 offres reçues
- ✓ **Lot 2 – Etanchéité** : 5 offres reçues

La CAO valide la demande d'une analyse des propositions techniques par le bureau d'études SOCNA SOLS qui accompagne le Syndicat sur cette consultation.

VOIRIE 2023 – SECTEUR 2 BIS SAINT-CHELY D'APCHER

Résultat de l'appel d'offres

- ✓ **Attribution à la SAS TP CUBIZOLLES**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – 5 octobre 2023

ENVIRONNEMENT – EXTENSION DU SITE DE STOCKAGE DES DÉCHETS DE REDOUNDEL

Résultat de l'appel d'offres

- ✓ **Lot 1 – Terrassement** : attribution à l'entreprise COLAS, sous-traitant SOLTRAF
- ✓ **Lot 2 – Etanchéité** : attribution à l'entreprise EGC GALOPIN

